

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER  
du 1<sup>er</sup> novembre 2007**

**Présents**

<b>Exécutif</b>	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
<b>Bureau du Conseil</b>	Mme Corinne Ménétreay M. Bernard Piguët Mme Julia Amici	présidente vice-président secrétaire
<b>Conseillers-ères municipaux-ales</b>	Mmes Marlène Favre, Karen Sinclair MM. Yannick Dupraz, André Favre, Jean-François Jordan, François Mégevand, Jacques Petitpierre, Léon Piller, Pierre Pricat, Florio Togni	
<b>Personnel communal</b>	MM. Robert Ravasio Michel Vazquez	comptable secrétaire
<b><u>Absent-e-s excusé-e-s</u></b>	Mmes Myrna Lachenal, Marie-Claire Messerli	conseillères municipales

**ORDRE DU JOUR**

1. Présentation de l'état d'avancement du projet d'aménagement du Centre du village par notre mandataire, *dar architectes SA*
  2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2007
  3. Communications du Maire
  4. Présentation du projet de budget 2008
  5. Projet de délibération :
    - **14/2007** : Proposition relative à la vente de 2 lots de copropriété N° 1.06 et 4.01 et cession de servitudes d'usage de 10 emplacements de parking extérieurs N° 1 à 10 du ddp immatriculé au feuillet 1691 de la Commune de Meinier, ces lots et servitudes d'usage étant constitués sur la parcelle N° 1647, sise ch. de la Pallanterie 11, la parcelle et le ddp étant propriété de la Fondation de la Pallanterie
  6. Election des Président-e et Vice-président-e du local de vote pour l'année 2008
  7. Divers.
-

La Présidente ouvre la séance à 20h15 en excusant les conseillères municipales absentes excusées et les retardataires, puis passe la parole au Maire.

## 1. Présentation de l'état d'avancement du projet d'aménagement du Centre du village par notre mandataire, *dar architectes SA*

Le Maire annonce que ce qui va être montré ce soir par *dar architectes SA* correspond à ce qui a été préparé, en collaboration avec Laurent Paoliello – parmi nous ce soir, pour la présentation qui va être faite à la population lors de l'Assemblée communale du mardi 6 novembre prochain.

Françoise Rey, de *dar architectes SA*, poursuit en précisant qu'une visite d'un lieu intergénérationnel à Dijon a permis de confirmer la justesse de nombreux points du projet de Meinier, notamment l'importance d'intégrer des commerces et une cafétéria – absents à Dijon – dans une telle zone.

Concernant les toitures plates végétalisées prévues dans le projet de Meinier, elle signale que le service des monuments et des sites a approuvé et cautionné cette solution, en précisant que c'est un choix qui était bon et qui permettait de par sa hauteur réduite d'obtenir un bon dégagement visuel depuis le parc.

A la fin de cette présentation, plusieurs questions et remarques des membres présents permettent de clarifier encore quelques points.

Le Maire donne ensuite un ordre du grandeur des coûts estimés pour le projet, pour les divers objets, dont :

- le projet dans son ensemble ;
- les bâtiments collectifs, sans compter le patrimoine financier comme l'espace restaurant, les commerces et le parking semi-public ;
- le reste ;
- coût du parking public de 60-70 places ;
- loyers estimés des habitations, sachant qu'elles seront mixtes, donc subventionnées ou non ;

Il rajoute que rien n'est encore définitif, tout cela étant encore à affiner et dépendra des choix finaux.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2007

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique-barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- Florio Togni demande un 1<sup>er</sup> changement conséquent, en page 5, point 3, lettre b) :
  - ➔ « Florio Togni signale que la commission s'est réunie à plusieurs reprises, **notamment sur les questions liées à la Petite Enfance. Elle a reçu un représentant d'une association – Amalthée – qui nous aide à faire des projections sur les besoins de l'équipement de la petite Enfance (nombre d'enfants, type d'accueil, structure juridique) dans le cadre du projet de crèche intercommunale au Centre du village.** *Ils ont accueilli les représentants d'un groupe qui se préoccupe de nous aider à faire des projections sur les besoins en structure de la petite enfance, permettant de réfléchir sur le moyen et le long terme par rapport à la structure actuelle, y compris en englobant le projet du Centre du village.* **Sur le même sujet, la Petite Enfance, nous réfléchissons aussi sur le court terme,**

parce que, même si notre structure actuelle fonctionne bien et donne satisfaction aux parents, le nombre d'enfants a fortement diminué. Nous tentons d'en comprendre les raisons. Est-ce que les parents choisissent d'autres formes de garde, notamment la garde familiale par des mamans de jour ? Nous avons constaté que 49 enfants de Meinier sont gardés par ce mode de garde. *La structure à Meinier fonctionne bien, même si le nombre d'enfants a diminué depuis quelque temps, ce qui fait réfléchir. Une des explications possibles, obtenue lors d'une réunion avec Koala, étant que 49 enfants de Meinier sont pris en charge par des mamans de jour. Le but actuel de la commission est de faire le tour des associations concernées par cette problématique, pour faire le point de manière un peu formelle avec chaque institution.*

Un bilan... la voirie.

Pour revenir... le cas échéant.

Florio Togni rappelle... coût annuel de fonctionnement.

Une discussion s'engage... ce cadre va évoluer.

Pierre Pricat pense... évaluer toutes les conséquences.

Pour terminer, la commission vient de commencer un tour de rencontre avec toutes les associations oeuvrant dans la commune qui s'occupent d'enfance et de jeunesse, afin de faire le point sur leurs besoins.».

- 2<sup>ème</sup> correction par **Pierre Pricat**, page 6, point 3, lettre b), dernier paragraphe :
  - ➔ «Pierre Pricat pense... En effet, des ~~faux~~ certificats de capacité circulent et compliquent la gestion... ».
- 3<sup>ème</sup> correction à effectuer selon **le Maire**, page 4, point 2, lettre g) :
  - ➔ «Le Maire rapporte *que l'étude d'avant projet est en avance de 15 jours sur le planning initial. Une qu'une séance a eu lieu avec dar architectes SA et l'Exécutif, ... ».*
- **Le Maire** continue avec une 4<sup>ème</sup> correction, page 8, point 5, titre de la lettre b) :
  - ➔ «Parcelle ex-menuiserie Chanson ».
- **Alain Corthay** fait part de plusieurs corrections, tout d'abord en page 5, point 3, lettre a), avant-dernier paragraphe :
  - ➔ «... pour aider à la mise en place et au service à table pendant cette ~~soirée~~ **ournée**. ».
 Puis à la même page, point 3, lettre b), dernière ligne du 3<sup>ème</sup> et milieu du 5<sup>ème</sup> paragraphe :
  - ➔ «...bien meilleur marché. *D'ailleurs, il en ressort qu'il est inconcevable à priori de faire une crèche / jardin d'enfants en une seule entité à cause des coûts, qui seraient prohibitifs le cas échéant.* ».
  - ➔ «...une discussion est engagée pour *diminuer le coût des crèches et* valoriser / uniformiser le statut des mamans de jour, ... ».
- Enfin, dernière modification demandée par **la Présidente**, toujours à cette page 5, point 3, lettre b), au milieu du 4<sup>ème</sup> paragraphe :
  - ➔ «...l'ouverture à 7h30 pendant un temps n'a eu qu'un très ~~très~~ faible impact, ... ».

### 3. Communications du Maire

#### a) Centre sportif

**Le Maire** signale que le Sport Toto nous accorde une subvention de Fr. 140'000.-, montant déjà versé dans nos comptes.

L'hélicoptère prévu va poser les mâts lundi matin à 9h00 en principe, selon **Etienne Murisier**.

#### b) Promotions

La commission a préavisé le maintien du samedi pour cette fête scolaire, indique **Alain Corthay**. Il rajoute que les enseignants vont être rencontrés prochainement, et qu'ils seraient par contre plutôt pour la déplacer au vendredi. Il expose divers arguments ayant mené la commission à ce choix, notamment le fait que l'organisation est plus facile pour les sociétés meinites le samedi, que la cérémonie officielle reste un moment fort de cette fête et qu'elle perdrait de sa symbolique le vendredi - car elle ne pourrait pas être organisée de la même manière vu le peu de temps à disposition, etc. Tout cela contribue à maintenir le samedi, malgré le fait que les parents aient répondu - par le biais d'un questionnaire de l'APEM - à 40% pour le samedi et à 50% pour le vendredi, le 10% restant n'ayant pas de préférence.

Plusieurs conseillers municipaux apportent leur contribution et/ou donnent leurs avis sur cette proposition.

#### c) Arve et Lac

La problématique de la circulation dans la région Arve et Lac a été abordée lors de la dernière séance de ce groupement, informe **le Maire**, suite au rapport qui avait été établi par notre mandataire. L'Etat n'ayant pas l'air de faire preuve d'un grand intérêt pour prendre en compte nos demandes, nous allons « rassembler nos énergies » pour le relancer en écrivant au Président du Conseil d'Etat, afin qu'il tienne compte des besoins des communes, surtout celles de la rive gauche.

Concernant la fibre optique (« triple pay »), il passe la parole à **Etienne Murisier**, qui précise que de nombreuses communes suburbaines ont des difficultés avec Swisscom pour obtenir ces fameuses cabines qui rendent disponibles TV et internet via les connexions à large bande. Pour pallier à ce problème, il a été envisagé de relancer le projet d'installation de la fibre optique. Dans la région, seules les communes de Collonge-Bellerive et Meinier sont intéressées par ce dossier, qui va donc être réétudié.

Il continue en annonçant que le principe de la traversée de Vézenaz est acquis pour Collonge-Bellerive et le Canton ; il ne manque que l'approbation du financement par la Confédération pour débiter les travaux, début 2008 en principe pour une durée de 3 ans. La circulation ne sera jamais complètement bloquée.

Le Maire rajoute enfin que Meinier a soulevé le point relatif à l'effectif du Poste de police de la Pallanterie, dont les deux équipes de 3 agents et l'îlotier sont insuffisants. Un complément va donc être demandé.

#### d) Fondation de la Pallanterie

**Le Maire** signale que la nomination des membres du Conseil de Fondation devra intervenir d'ici au 13 décembre 2007. Trois membres actuels quittent la Fondation de la Pallanterie car ils ont déjà rempli trois mandats, ce qui est le maximum. Il faudra donc voter pour les candidatures de Roland Berthelet, ainsi que celle de Corinne Ménétrety qui continue et en désigner un troisième. En principe, un poste revenant de droit à l'Exécutif, Alain Corthay ou Etienne Murisier s'y joindra.

#### e) **Ferme de Merlinge**

Une discussion a eu lieu entre Monsieur Marland, propriétaire de ces lieux, Albert Mottier, Maire de Gy et lui-même, rapporte **le Maire**. Il a rappelé à cette occasion les grandes lignes du Plan directeur communal qui stipule clairement que la Commune a la volonté de maintenir une agriculture de proximité, l'agro-tourisme permettant aux enfants d'approcher les animaux, etc. Il semblerait que le problème principal réside dans le fait que la famille Chollet avait progressivement augmenté son activité au-delà de ce que souhaitait le propriétaire, d'après ce dernier, occasionnant des débordements au niveau de la circulation dans leur domaine, des stationnements excessifs lors d'affluences particulières, etc. Leur relation s'est peu à peu dégradée au point que tout compromis est devenu impossible semble-t-il. Le Maire rappelle que le soutien à titre personnel ou collectif de la famille Chollet est toujours possible pour ceux qui le souhaitent. Le Conseil décide en conclusion que la commission Environnement, Routes et Agriculture (ERA) préparera, au nom de la Commune, un courrier pour soutenir et promouvoir de manière générale, sur son territoire, les activités agro-alimentaires.

### 4. **Présentation du projet de budget 2008**

**Le comptable** distribue le projet de budget.

Pour établir le budget, chaque commission s'est exprimée quant à ses besoins, qui ont tous été retenus, signale **le Maire**. Le budget a été validé par l'Exécutif, puis examiné par la commission de Finances qui l'a accepté. Il commente ensuite les augmentations et diminutions significatives des recettes et des charges intervenues par rapport au budget précédent.

Puis, la proposition de budget 2008 d'investissement est distribuée et passée rapidement en revue.

### 5. **Projet de délibération**

- **14/2007** : Proposition relative à la vente de 2 lots de copropriété N° 1.06 et 4.01 et cession de servitudes d'usage de 10 emplacements de parking extérieurs N° 1 à 10 du ddp immatriculé au feuillet 1691 de la Commune de Meinier, ces lots et servitudes d'usage étant constitués sur la parcelle N° 1647, sise ch. de la Pallanterie 11, la parcelle et le ddp étant propriété de la Fondation de la Pallanterie

**La Présidente** lit la délibération.

**Le Maire** explique les raisons et la nécessité de cette délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 9 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.**

*(délibération votée en annexe)*

### 6. **Election des Président-e et Vice-président-e du local de vote pour l'année 2008**

**La Présidente** passe la parole à **François Mégevand**, qui donne son accord pour continuer à assurer la présidence du local de vote. Quant à lui, Monsieur Emile Negro est également d'accord de prendre la fonction de Vice-président. Les membres du Conseil Municipal acceptent et leurs adressent leurs vifs remerciements.

Le secrétariat de la Mairie se chargera de transmettre cette information au Service des Votations dès que François Mégevand lui aura remis le tableau signé de M. Negro et lui-même.

## 7. Divers

### a) Amicale du Chambet « élargie »

**Etienne Murisier** remercie l'équipe qui a participé à la sortie du Chambet et tous ceux qui ont contribué à sa réalisation : la voirie, le secrétariat, Yannick Dupraz, etc.

### b) Photographies

**Alain Corthay** remercie François Mégevand pour l'album de photos réalisé avec tout ce qui s'est passé depuis le début de la nouvelle législature en juin 2007.

### c) Mobilité

**La Présidente** signale qu'elle a reçu une lettre de la Tribune de Genève à son domicile, l'informant qu'un débat public sur la mobilité intitulé « Comment débloquer Genève » est organisé le mercredi 21 novembre prochain. Elle pense qu'un membre de la commission correspondante pourrait s'y rendre.

**Etienne Murisier** répond que de nombreuses discussions dans ce domaine ont lieu, mais pense qu'elles ne servent qu'à discuter sans qu'aucune décision ne soit prise, ce qui est dommage.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 22h50.

**Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 15 novembre 2007 à 20h15.**

La Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente  
du Conseil Municipal

.....  
Julia Amici

.....  
Corinne Ménétreay

**Annexe :** délibération votée



République et canton de Genève

## Commune de MEINIER

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 2007 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

### DÉLIBÉRATION N° 14/2007

**Proposition relative à la vente de deux lots de copropriété N° 1.06 - dépôt au sous-sol - et 4.01 – atelier et terrasse à l'attique - et cession de servitudes d'usage de 10 emplacements de parking extérieurs N° 1 à 10 du droit de superficie distinct et permanent (ddp) immatriculé au feuillet 1691 de la Commune de Meinier, ces lots et servitudes d'usage étant constitués sur la parcelle N° 1647, sise au chemin de la Pallanterie 11, la parcelle et le ddp étant propriété de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie**

Vu les statuts de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie, adoptés par délibération du Conseil municipal du 11 septembre 1995 et approuvés par un arrêté du Conseil d'Etat du 8 novembre 1995,

vu le projet d'acte de promesse de vente et d'achat établi par Me Etienne JEANDIN, notaire à Genève,

vu les articles 80A al. 2 de la Constitution de la République et Canton de Genève, 30 lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et 13 des statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie,

sur proposition de l'Exécutif,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER

#### DÉCIDE PAR 9 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS

D'approuver la vente par la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie à la société IMMOPAL SA dont M. Gilbert MULLER est administrateur, de deux lots de copropriété portant N° 1.06 (dépôt au sous-sol) et N° 4.01 (atelier et terrasse à l'attique) et cession de servitudes personnelles cessibles d'usage exclusif de 10 emplacements de parking extérieurs N° 1 à 10, ces lots et servitudes faisant partie du droit de superficie distinct et permanent immatriculé au feuillet 1691 de la commune de Meinier, situés au bâtiment N° 4, sis ch. de la Pallanterie 11, construit sur la parcelle N° 1647, le montant total de la transaction étant de Fr. 968'400.-.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.*

Le délai pour demander un référendum expire le 10 décembre 2007.

**Meinier, le 9 novembre 2007**